

Austérité stérile, dialogue social sacrifié , déclin annoncé.

LA CRÉATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES (DGFIP) s'est faite à marche forcée. Dès le départ l'objectif était clair, purement politique puisque pour le gouvernement et le président de la triste époque Nicolas Sarkozy, il s'agissait, d'être en mesure d'annoncer, pour les prochaines échéances électorales présidentielles, que la fusion était achevée et, de plus, que la DGFIP avait été « exemplaire » en matière de suppressions d'emplois.

Aujourd'hui rien n'a changé, la MAP s'est substituée à la RGPP. On continue le massacre au nom de l'exemplarité et de la rigueur. Alors que nous sommes une administration qui peut rapporter de l'argent, le gouvernement s'attaque à une structure à bout de souffle, au bord de l'implosion suite à une saignée sur les emplois et à une succession de réformes et de désorganisations des services. L'austérité se poursuit.

Dans les Yvelines les restrictions budgétaires, les suppressions des trésoreries de proximité, et les suppressions d'emplois induisent des restructurations de services perpétuelles. Notre direction n'a qu'un seul objectif, appliquer au plus vite et au moindre coût les directives nationales qui sabordent notre administration et dégradent considérablement nos conditions de travail. Ainsi les instances représentatives locales du personnel sont présidées à la hussarde par un président de séance aux ordres, peu importe que les missions et les agents soient sacrifiés.

La fusion et la mise en place de ces politiques

dévastatrices en terme d'emploi, de conditions de travail, se traduisent par de réelles difficultés à accomplir nos missions de services publics. Les discours politiques ou administratifs sur la lutte contre la fraude fiscale, sur l'amélioration de l'accueil ou même encore, les mensonges du Directeur général sur son « ambition » pour la DGFIP se traduisent concrètement par la **destruction de notre administration**.

Si on lui donnait les moyens de fonctionner correctement, la DGFIP pourrait contribuer à desserrer l'étau budgétaire. Pour Solidaires finances publiques, **nos emplois sont budgétairement rentables et socialement utiles**. Solidaires Finances Publiques appelle dans l'unité syndicale la plus large l'ensemble des personnels à se mettre en **grève le jeudi 20 mars** prochain pour être entendu sur l'ensemble de nos revendications et pour faire entendre notre voix :

« **les agents des finances publiques et leurs missions jouent un rôle majeur dans la société, ils doivent être reconnus et entendus !** »

ARRETONS DE SUBIR, SOYONS OFFENSIFS !

SOMMAIRE :

- Page 1 : Austérité stérile, dialogue social sacrifié, déclin annoncé.
- Page 2 : Insupportables suppressions d'emplois
- Page 3 : La fermeture dogmatique des trésoreries – Ponts naturels
- Page 4 : Climat Social dégradé dans les Yvelines
- Page 6 : Fiche de lecture
- Page 7 : Bulletin d'adhésion
- Page 8 : Barème des cotisations

Insupportables suppressions d'emplois

Pour l'année 2014, il est annoncé **2002 emplois** supprimés pour la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). **Pour la DDFIP** (Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines), cela se décline en **11 suppressions d'emplois** ! Pour mémoire, nous en avons déjà connues 96 en 2011, 56 en 2012, 35 en 2013, soit près de 200 suppressions de postes en 4ans sur une direction de 1800 agents soit + de 10% des effectifs!

1) Tableau des suppressions d'emplois à la DGFIP :

Cadres	A+	A	B	C	total
Deux Filières	-100	-325	-577	-1000	-2002

2) Tableau des suppressions d'emplois à la DDFIP 78 :

	A+	A	B	C	total
Filière Fiscale	-2	-2	-6	-5	-15
Filière Gestion Publique		-1	-45	+50	+4
Total deux Filières	-2	-3	-51	+45	-11

3) Filière Fiscale : toutes les structures sont touchées par les suppressions d'emplois.

Direction : 2 postes A+

SIE : 4 postes C : 1 à HOUILLES, 1 à POISSY NORD et 2 à VERSAILLES NORD

SIP : 2 postes B : 1 à POISSY NORD et 1 à St GERMAIN EST

PCE : 3 postes : 1 poste de B à HOUILLES et 2 postes A : 1 à ST QUENTIN et 1 aux MUREAUX

CDIF/PGTC : 1 poste B de géomètre à VERSAILLES

FI : 1 poste B à POISSY

CFP : 1 poste C à St GERMAIN

SPF : 1 poste B à RAMBOUILLET

Au total, ce sont 15 emplois supprimés dans la filière fiscale de la DDFIP 78.

4) Filière Gestion Publique :

Direction : 1 poste audit supprimé mais création de 5 postes de C.

Le REBASAGE (terme barbare pour un

réajustement technique du TAGERFIP (Tableau Général des Emplois du réseau Finances Publiques) afin de réajuster le nombre d'emplois B par rapport à celui des emplois C.

45 postes de B vont être transformés en poste de C (non forcément pourvus) :

- 22 postes à la direction ;

- 3 postes en trésoreries mixtes ;

- 11 postes en trésoreries de collectivités locales dont 1 à St GERMAIN, 2 à MANTES, 2 aux MUREAUX, 2 à SARTROUVILLE ;

- 6 postes en trésoreries hospitalières (2 à St GERMAIN POISSY, 3 à PLAISIR, 1 à VERSAILLES) ;

- 2 postes en SIP (St GERMAIN SUD et MANTES OUEST) ;

- 1 poste à la recette des finances de POISSY.

Conséquences :

La situation devient de plus en plus **inacceptable**, l'atmosphère de travail est de plus en plus **pesante**. Les conditions de travail se **dégradent** de jours en jours, la mission de service public devient extrêmement difficile à assurer.

La baisse continue des emplois **freine considérablement** les possibilités d'évolution de carrière par les tableaux d'avancement, les listes d'aptitude et les recrutements par concours.

Des difficultés croissantes pour les agents d'obtenir une mutation.

Pour lutter contre cette politique de destruction du service public et des services financiers en particulier, tous les agents de la DGFIP doivent se mobiliser.

Tous dans l'action et dans la grève le jeudi 20 mars 2014 !

Nouveauté à partir de cette année : la suppression d'un emploi dans un service n'implique plus la perte de poste pour les agents concernés, qu'ils soient de catégorie A, B ou C de la filière fiscale ou de la filière gestion publique. Il n'y a donc plus de demande de mutation nationale à souscrire. Il n'est plus procédé à l'identification nationale des agents dont l'emploi est supprimé.

Ponts Naturels (ou congés payés imposés)

La direction a proposé à ce jour que les ponts naturels seraient :

- pour l'année 2014 les ponts naturels, le vendredi 2 mai et le vendredi 26 décembre.
- Pour le début de l'année 2015, le vendredi 2 janvier.

Une autorisation d'absence exceptionnelle accordée à tous les agents de la DGFIP sera prioritairement utilisée sur le premier pont naturel. Pour les deux autres journées, les agents devront utiliser les financements suivants : jours de congé annuel, jours RTT, Jours CET, Récupérations horaires variables.

Solidaires Finances Publiques pense qu'il n'est pas de son rôle de laisser imposer aux agents de prendre des congés à des dates qu'ils n'ont pas librement choisies. (Il serait plus judicieux de fermer les services publics ces jours là).

La fermeture dogmatique des trésoreries

A PRÈS LA FERMETURE DE GARANCIÈRES EN 2013, le Comité technique local (CTL) de janvier a confirmé la fermeture des postes de Chatou, Fourqueux et Marly le Roi et une nouvelle répartition des communes sur les trésoreries de Plaisir, Epone et Maule.

Les suppressions d'emplois commandées par les gouvernements afin de réduire les déficits publics continuent à un rythme soutenu (2000 emplois pour la DGFIP en 2014 et près de 200 emplois pour les Yvelines en 4 ans !!!)

Les deux filières participent à cette saignée.

Les suppressions d'emplois dans la filière gestion publique ont conduit ces dernières années à deux situations :

- La fermeture pure et simple de postes
- La survie d'autres petits postes mais à quel prix !

La fermeture des petits postes met à mal la notion de service public de proximité. Nos dirigeants pensent- ils vraiment aux personnes âgées et handicapées mais aussi à tous ces usagers obligés de parcourir des kms pour se rendre dans leurs nouveaux centres des finances publiques ?

Un autre effet de cette concentration des services est l'exigence demandée aux collègues des accueils qui doivent à la fois absorber des flux toujours plus nombreux de visiteurs (12 millions de personnes reçues dans les CFP en 2013 !) mais aussi se former à la fiscalité et au recouvrement, ainsi que « peaufiner » leur poly-compétence et leur polyvalence sans véritable respect des métiers. Mais n'oublions pas que notre directeur avait froidement affirmé lors d'un CTL en 2013 que la fusion datait de 2008 et qu'il fallait évoluer !

Les fermetures et les transferts d'emplois conduisent à une concentration des services dans les CFP existants (ex St Germain) qui dégradent sans cesse les conditions de travail en entassant les agents dans des plateaux ouverts (« open space »), les murs n'étant pas extensibles. Ces transferts d'emplois ne sont pas forcément concrétisés par de nouveaux collègues car ces postes ne sont pas forcément voulus et donc pourvus...

Pour les petits postes « survivants », la tournée de janvier des militants de solidaires 78 a pris la température des inquiétudes et des interrogations de nos collègues.

Il devient de plus en plus difficile d'y effectuer les missions; de gérer les absences liées aux congés annuels, aux congés maladie, aux stages.

Les effets pervers qui en découlent sont concrets : certains emmènent du travail à la maison ; d'autres se font écrêter des heures de travail ; d'autres se demandent s'ils peuvent être sanctionnés s'il n'arrive pas à terminer leur travail.

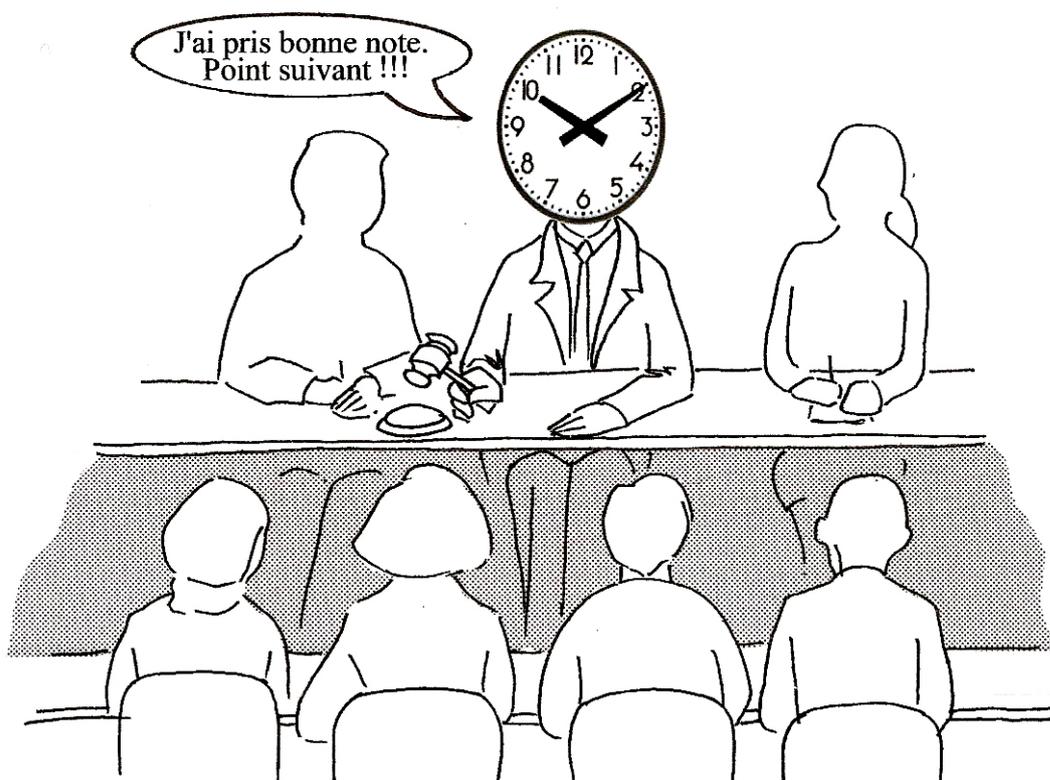
Réveillons nous ! La conscience professionnelle à ses limites !

Suppressions d'emplois, fermetures de postes, concentrations de services, appel à la polyvalence et accueils bondés lors des campagnes d'information à la sortie des rôles d'imposition sont le lot de tous les agents de la DGFIP et des Yvelines en particulier.

Il est temps d'exprimer notre inquiétude et notre mécontentement, d'être un peu plus offensif en 2014 car nous ne tiendrons pas longtemps à ce rythme.

Tous en grève le jeudi 20 mars !

Climat social très dégradé dans les Yvelines



DÉPUIS LE COMITÉ TECHNIQUE LOCAL (CTL) du 12 décembre 2013, **Solidaires FIP 78** ne siège plus dans cette instance. Même si nous ne sommes pas des adeptes du boycott systématique qui par son caractère reconductible perd toute signification et peut dès lors s'apparenter au mieux à une attitude passive, **Solidaires FIP 78** considère que le dialogue social doit se faire au sein des instances prévues, en toute transparence, avec au final, la rédaction de procès-verbaux qui actent les décisions et notent les positions des uns et des autres.

Vous l'aurez donc compris, ce n'est que contraints par l'attitude inacceptable de la direction, du président de séance ou par la déclinaison au niveau local de décisions nationales insupportables que nous avons été amenés à boycotter cette instance.

CTL emploi du 14 janvier 2014 (matin)

Alors que la complexité de notre travail s'accroît (polyvalence accrue, empilement des réformes...), que la charge de travail ne cesse d'augmenter, que les conséquences de la crise

se font durement ressentir à l'accueil, au recouvrement ou encore au sein du contrôle fiscal, alors que tout démontre qu'il faut renforcer la DGFIP en emplois, que tout plaide pour une réaffirmation de l'utilité sociale et économique des missions que les agents de la DGFIP exercent, après 5 ans de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le dogme des suppressions d'emplois continue de sévir (voir article sur la fermeture des trésoreries).

Pour justifier l'injustifiable, on nous présente la mise en place d'outils statistiques censés aider les directions locales à déterminer les emplois à supprimer. Un pseudo raisonnement scientifique à la rescousse d'un dogme ridicule mettant en danger les agents à travers la dégradation de leurs conditions de travail et de nos missions qui dans le contexte actuel devrait être renforcées.

Solidaires Finances Publiques 78 refuse de participer à un pseudo dialogue social qui consisterait à discuter du lieu, des services où l'on devrait supprimer des emplois.

C'est pourquoi, **Solidaires Finances**

Publicques, et les autres organisations syndicales des Yvelines ont boycotté ce CTL.

Les CTL du 12 décembre 2013 et du 14 janvier 2014 (après-midi)

Le président du CTL, M Stoll, persiste à mettre à l'ordre du jour des CTL des points qui auraient dû recueillir au préalable l'avis du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail(CHS-CT)

Cette autre instance doit être consultée avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, par exemple :

- avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail ;
- avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail ;
- sur le plan d'adaptation lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides ;
- sur le projet d'introduction et lors de l'introduction de nouvelles technologies sur les conséquences de ce projet ou de cette introduction sur la santé et la sécurité des travailleurs.

Nous avons fait savoir lors du CTL houleux du 24 septembre 2013 que nous refusions de discuter et de donner notre avis sur les points cités ci-dessus sans avoir recueilli au préalable l'avis du CHS-CT, position non seulement logique et pleine de bon sens mais en plus, confortée par le règlement intérieur du CHS-CT et la jurisprudence. Nous avons dû répéter cette exigence lors du CTL du 26 novembre 2013.

Malgré tout, le président du CTL a persisté à inclure à l'ordre du jour des CTL des points nécessitant l'avis du CHS-CT sans que celui-ci n'ait été consulté. A travers ce refus, nous pouvons voir la volonté de faire passer en force et rapidement des réformes impactant particulièrement la sécurité et les conditions de travail des agents. Pour nous, c'est inacceptable et c'est ce type d'attitude qui est à l'origine du mal être actuel des agents et de la mise à mal de nos missions. Un empilement de réformes dogmatiques, et la volonté de dégager à tout

prix d'hypothétiques économies d'échelles pour justifier des suppressions de postes afin de respecter la feuille de route décidé unilatéralement par la Direction Générale, voilà la seule motivation de nos Directeurs.

La fusion a également modifié le comportement du numéro 1, qui n'est plus issu du sérail, il n'a pas fait sa carrière en gravissant les échelons de la DGI ou de la DGCP. A la tête de la DGFIP est nommé un énarque-manager, qui ne prend absolument pas en compte les spécificités de nos grandes maisons respectives dans leur dimension d'administration financière.

Ainsi la forme prime le fond en matière institutionnelle. Le dialogue entre la direction et les élus, représentants des personnels, est totalement inexistant. Pour preuve nous ne citerons que : des débats minutés et toujours clos dans la contrainte, aucune prise en compte des propositions constructives de la parité syndicale...

Le président est tenu de reconvoquer un CTL sur les points ayant fait l'objet d'un vote contre à l'unanimité. A chaque fois que ce cas de figure s'est présenté, la direction n'a pas changé une virgule à la proposition initiale. Mais où est donc le dialogue social !!!

Pour conclure, lors des derniers CTL, nous avons eu la fâcheuse impression que le président de cette instance avait une connaissance toute relative des points à l'ordre du jour, et nous avons bien compris que toute erreur de sa part ne pouvait être que le fait des mauvais conseils de ses collaborateurs. Bref pour nous l'attitude du président du CTL traduit un mépris certain envers les élus des organisations syndicales et donc envers l'ensemble des agents de la Direction Départementale des Finances Publiques des Yvelines, collaborateurs proches compris.

Vous comprendrez que nous sommes parvenus à une situation de blocage et qu'il ne nous est plus possible de siéger dans cette instance à cette heure.

Pour débloquent cette situation et tenter de renouer le dialogue social dans notre direction, la balle est désormais dans le camp de son président.

Fiche de Lecture



RETRAITES : ALTERNATIVE CACHEE

Edition SYLLEPSE – août 2013

ISBN 978-2-84950-403-1

Jean Marie HARIBEY & Christiane MARTY

Pierre KHALFA, Marc MANGENOT & Daniel RALLET

Rozenn PERROT & Bernard TEPER

1ère partie: idées reçues, idées fausses, contre-vérités et manipulation de l'opinion

CINQUIÈME RÉFORME préparée par un gouvernement de gauche qui tient le même discours que le précédent, guidé par des principes néo-libéralismes conformes aux thèses de la commission européenne et patronat et du monde de la finance.

élation entre l'allongement de la durée de la vie et celle du temps de travail, entre poids de la charge financière pesant sur les actifs et celle sur les retraités... sans parler de l'augmentation de la durée de cotisation et de la menace sur le montant des pensions :

- Arguant que le poids de la charge financière des retraites pesant sur les actifs est insupportable et que les retraités sont plus riches que les actifs, faire contribuer ces derniers pour résorber le déficit n'est pas fondé : en 2010, le taux de pauvreté était le même pour les actifs et les retraités, soit 10,2 %. De plus « l'effet noria » (1) déclinera progressivement sous l'impact des différentes réformes.

- La cause du déficit des caisses de retraites n'est pas démographique (effet du baby-boom) mais économique : la crise bloque l'activité et donc les rentrées de cotisations.

- Pour avoir une vision globale de la charge économique réelle sur les actifs occupés et sur le partage des richesses produites entre toutes les personnes , le poids économique des retraites ne doit pas être le rapport entre actifs et retraités mais entre personnes actives employées et celles sans emploi.

L'augmentation du taux de chômage, soi-disant dû au coût du travail relève plus de la part prise pour rémunérer les actionnaires que de celle dévolue au seul montant des salaires et de la

protection sociale.

Le leitmotiv selon lequel l'allongement de la durée de la vie explique l'obligation de l'allongement de la durée de cotisation, et donc le report de l'âge de départ à la retraite, est aujourd'hui repris par François Hollande. Or,

- l'accroissement de l'espérance de vie, qui remonte à 250 ans, (hormis les périodes de guerre, elle passe de 30 ans à la fin du 18ème siècle à 80 ans en 2004) n'a pas empêché la diminution de la durée hebdomadaire de travail (non domestique) avec une augmentation de trois quarts du nombre d'emplois et la division par deux du temps de travail annuel individuel (pendant la période allant du 19ème à la fin du 20ème siècle). Chaque personne est donc plus productive.

Certes l'espérance de vie s'allonge mais la productivité horaire du travail ayant fortement progressée, l'allongement de la durée du temps de travail ne se justifie pas.

- on observe depuis 2011 une légère baisse de la durée de l'espérance de vie à la naissance pour les femmes et une stabilité pour les hommes. L'espérance de vie à 60 ans tend à se stabiliser depuis 1990.

- l'espérance de vie sans incapacité a tendance à diminuer (entre 2008 et 2010, elle est passée de 62,7 ans à 61,9 ans pour les hommes et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes).

Ainsi, on vit plus longtemps mais par forcément en bonne santé ... Tout report de l'âge de départ à la retraite obère l'utilité sociale (non quantifiable ni monétairement ni économiquement) jouée par ces retraités qui

produisent aussi une forme de richesse bénéfique pour l'ensemble de la société (implication dans la vie associative, aide à l'enfant...). Faire travailler les salariés plus longtemps par report de l'âge de départ à la retraite ou par augmentation de la durée des cotisations, est une double hypocrisie :

* la pension est versée à taux réduit pour le plus grand nombre : d'une part aux salariés exclus avant 60 ans du marché du travail ne pouvant pas obtenir un taux plein lors de la liquidation de leur retraite et, d'autre part, aux plus jeunes qui ont des difficultés à rentrer sur le marché du travail et ainsi beaucoup de mal à atteindre le nombre d'annuités demandé !

* la solidarité intergénérationnelle sur le système dit « de répartition » - basé sur le principe du

paiement par les actifs des retraites au plus âgés, ces derniers laissant leur place aux jeunes générations - est rompue par le report de l'âge de départ à la retraite qui maintient une classe d'âge sur le marché du travail et prive l'entrée des jeunes générations sur ce même marché.

Il faut au contraire travailler moins pour permettre le partage du travail avec le plus grand nombre, pour redéfinir la frontière entre vie dite « active » (purement économique, souvent liée à l'exercice de sa profession) et celle dite « domestique » (non valorisée) pour créer une société plus équitable dans la répartition des richesses.

(1) Effet dit « de noria » : les générations actuellement à la retraite ont eu des carrières plus avantageuses que celles d'autrefois. Ainsi, malgré les réformes, il existe encore en moyenne une petite progression des pensions par rapport à l'inflation.

BULLETIN D'ADHÉSION

2014

**Coupon à remettre à votre correspondant
accompagné du règlement**



NOM (marital) _____ **Prénom** _____

NOM (patronymique) _____ **Date de naissance**/...../.....

Grade **Echelon** **Indice**

Montant de la cotisation →

Temps partiel %

IDENTIFIANT MINISTÉRIEL
N° à 10 chiffres (voir ANAIS)

↗ **FILIÈRE FISCALE** →

↘ **FILIÈRE GESTION PUBLIQUE** →

Ancien Identifiant
N° DGI (6 chiffres)

N° ANAIS à 10 chiffres
.....

N° ANAIS à 10 chiffres
.....

Adresse administrative - service - structure - téléphone

Mel professionnel @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____

Mel personnel
.....

Solidaires Finances Publiques

Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr

Vous pouvez également adresser votre bulletin d'adhésion accompagné du règlement à :
Centre des Finances Publiques de Versailles
Solidaires Finances Publiques
12 rue de l'école des postes 78000 Versailles.

LE BARÈME DES COTISATIONS 2014



GRADES	Abréviations	ECHELONS												
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Agents «Pacte junies»	API	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents contractuels de droit public (1)	ADP	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Auxiliaires de service et de bureau	Aux	34	34	34	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contractuels Hypothèques	CHyp	51	56	61	65	69	73	78	-	-	-	-	-	-
Contractuels (régisseurs)	C Reg	45	53	56	61	64	71	73	-	-	-	-	-	-
C Agents administratifs ou techniques stagiaires 2ème classe (éch. 3)	AA2/AT 2 stag	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents administratifs ou techniques 2ème classe (éch. 3)	AA2/AT 2	57	58	59	61	61	61	65	66	-	-	-	-	-
Agents administratifs ou techniques stagiaires 1ère classe (éch. 4)	AA1/AT 1 stag	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agents administratifs ou techniques 1ère classe (éch. 4)	AA1/AT 1	58	59	61	61	65	66	67	69	72	73	76	77	-
Agents administratifs ou techniques principaux 2ème classe (éch. 5)	AMP2/ATP 2	-	-	-	-	66	67	69	73	75	76	80	81	-
Agents administratifs ou techniques principaux 1ère classe (éch. 6)	AMP1/ATP 1	-	-	73	75	76	79	83	86	86	-	-	-	-
B Contrôleurs stagiaires / TG stagiaires (Ecoles)	CS / TG stag	54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrôleurs 2ème classe / Techniciens géomètres	C2 / TG	-	69	71	71	73	77	79	85	89	93	96	101	102
Contrôleurs 1ère classe / Géomètres	C1 / G	71	71	73	73	78	81	84	87	91	94	99	103	106
Contrôleurs principaux / Géomètres principaux	CP / GP	79	84	87	91	91	94	99	105	113	113	124	-	-
A Inspecteurs stagiaires (Ecoles)	IST	61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs	I	-	92	94	99	104	110	119	123	132	139	158	163	-
Inspecteurs Comptables	IC	-	97	99	102	107	113	122	129	137	144	163	169	-
Inspecteurs spécialisés	IS	102	108	110	119	122	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs divisionnaires Classe normale	I DIV CN	173	182	187	194	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs divisionnaires Classe normale Comptables	I DIV CN C	178	187	192	199	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs divisionnaires Hors classe	I DIV HC	180	200	210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs divisionnaires Hors classe Comptables	I DIV HC C	190	210	220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inspecteurs principaux	IP	130	140	145	165	180	185	189	199	206	-	-	-	-
Inspecteurs principaux Comptables	IP C	140	150	155	175	190	195	199	209	216	-	-	-	-
Administrateurs des Finances Publiques adjoints	AFIPA	190	210	220	240	245	250	-	-	-	-	-	-	-
Administrateurs des Finances Publiques	AFIP	250	280	300	320	350	-	-	-	-	-	-	-	-
AGFIP Classe normale	AGFIP CN	350	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AGFIP 1ère classe	AGFIP 1	400	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AGFIP Classe exceptionnelle	AGFIP CE	500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Cotisations des retraités	
Pension mensuelle perçue	Montant
Jusqu'à 1 100 €	16 €
de 1 101 à 1 250 €	19 €
de 1 251 à 1 400 €	22 €
de 1 401 à 1 550 €	30 €
de 1 551 à 1 750 €	35 €
de 1 751 à 2 100 €	41 €
de 2 101 à 2 500 €	51 €
de 2 501 à 2 800 €	62 €
de 2 801 à 3 300 €	79 €
de 3 301 à 3 800 €	90 €
de 3 801 à 4 300 €	103 €
Au-delà de 4 300 €	110 €

A	GRADES	Abréviations	CATEGORIES				
			5	4	3	2	1
	Chefs de service comptable	CSC	250	280	355	375	395

Pour les agents à temps partiel, consulter le site : solidairesfinancespubliques.fr → page d'accueil → adhérer

A vos agendas !

L'Assemblée Générale de Solidaires Finances Publiques aura lieu le **jeudi 27 mars 2014**. Dans notre prochain numéro, vous aurez de plus amples information sur le lieu, l'ordre du jour et le menu.